

**NOMINATION DES MEMBRES DU PERSONNEL DES CENTRES  
DE TRAITEMENT EN TANT QUE MEMBRE DU PERSONNEL  
ÉLECTORAL**



**M 02 103 (S)**  
**(2021-03-10)**

*(Loi sur les élections municipales, LN-B 1979, c. M-21.01, par. 7(3) et par. 47.01(1))*

À : \_\_\_\_\_  
(nom)

de \_\_\_\_\_  
(adresse de voirie)

En ma qualité de directeur(trice) du scrutin municipal pour la région électorale \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ ,  
(n°) (nom)

je vous nomme membre du personnel électoral lors des élections et tout plébiscite qui auront lieu le 10 mai 2021 à

\_\_\_\_\_  
(région électorale)

Je vous donne par la présente mon autorisation à exercer vos fonctions pour aider les électeurs à voter au centre

\_\_\_\_\_  
(Nom du centre de traitement)

Revêtu de ma signature à \_\_\_\_\_ comté de/d' \_\_\_\_\_ ,  
province du Nouveau-Brunswick le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Directeur(trice) du scrutin municipal

**SERMENT OU AFFIRMATION DES MEMBRES DU PERSONNEL DU CENTRE  
DE TRAITEMENT**

*(Loi sur les élections municipales, LN-B 1979, c. M-21.01, par. 7(3) et par. 47.01(1))*

Je \_\_\_\_\_  
(nom)

de \_\_\_\_\_  
(adresse de voirie)

nommé(e) comme membre du personnel électoral pour la région électorale \_\_\_\_\_ ,  
(n°) (nom)

lors des élections et tout plébiscite qui auront lieu le 10 mai 2021 à \_\_\_\_\_  
(région électorale)

jure ou affirme solennellement : que je ne suis pas proche parent\* de l'un des candidats; que je remplirai bien et véritablement mes fonctions de membre du personnel électoral sans partialité, crainte ni faveur à tous égards selon la loi; que je ne divulguerai pas les suffrages exprimés par les électeurs qui marquent leurs bulletins de vote en ma présence au cours de la présente élection et que je tiendrai secret et ne divulguerai à aucune personne toute information m'ayant été donnée des listes électorales ou de tout autre dossier du ou dans le bureau d'Élections Nouveau-Brunswick ou obtenue de telles listes ou dossiers en raison de ma capacité d'y avoir accès et que je n'utiliserai pas de telle information pour toute autre raison qu'à des fins électorales. (Si vous jurez, ajoutez « Que Dieu me soit en aide. »)

Juré ou affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ , comté de/d' \_\_\_\_\_ ,  
province du Nouveau-Brunswick, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Administrateur du centre de traitement ou son représentant

\_\_\_\_\_  
Membre du personnel électoral

\* «proche parent» désigne le conjoint du candidat, et le père ou la mère, l'enfant, le frère ou la sœur du candidat ou de son conjoint.

## **Être impartial : Membres du personnel électoral d'Élections Nouveau Brunswick**

Élections Nouveau Brunswick (ENB) est un bureau non partisan de l'Assemblée législative. Vu son rôle et les conditions rigoureuses à respecter en matière d'impartialité afin de gagner et de conserver la confiance du public dans l'organisation, les membres du personnel électoral doivent être perçus comme étant impartiaux et doivent s'abstenir de participer ouvertement à une activité politique partisane. La présente politique ne vise aucunement à priver un membre du personnel électoral de ses droits. Elle porte sur les responsabilités collectives et les attentes du public à l'égard de l'ensemble de l'organisation.

Tous les membres du personnel électoral doivent être impartiaux et être perçus comme étant impartiaux dans l'exercice de leurs fonctions. La présente politique s'applique à partir du moment où vous prêtez serment jusqu'à la fin de votre période de nomination, ce qui, dans un centre de traitement, correspond au moment où le dernier électeur a voté.

### **Directives pour compléter la nomination d'un membre du personnel du centre de traitement en tant que membre du personnel électoral**

#### **1. Directeur du scrutin municipal**

Remplissez et signez la partie « Nomination » du formulaire pour chaque membre du personnel désigné par l'administrateur du centre de traitement afin d'aider les électeurs éligibles de ce centre à remplir leur trousse de vote par la poste.

Dans la partie « Serment ou affirmation », remplissez les parties situées au-dessus du serment/de l'affirmation (c'est-à-dire : nom, adresse de voirie et région électorale).

Faites parvenir le(s) formulaire(s) rempli(s) au centre de traitement lorsque les trousse(s) de vote par la poste sont livrées au centre de traitement. Demandez à l'administrateur du centre de traitement ou à son représentant de signer le(s) formulaire(s) avec le membre du personnel.

Lorsque le centre de traitement vous renvoie le(s) formulaire(s), conservez-le(s) dans vos dossiers avec vos autres nominations et serments.

#### **2. Administrateur du centre de traitement**

Avant qu'un membre du personnel puisse aider les résidents à remplir leur trousse de vote par la poste, chaque membre du personnel désigné à cette fin doit lire sa nomination, son serment et les informations sur l'impartialité, puis prêter serment ou faire une affirmation solennelle.

Pour prêter serment ou faire une affirmation, chaque membre du personnel désigné lit le serment/l'affirmation à haute voix devant vous et signe le formulaire à l'endroit indiqué. Vous remplissez ensuite la partie indiquant le lieu et l'heure du serment/de l'affirmation et signez à l'endroit indiqué.

Renvoyez tous les formulaires originaux remplis avec les trousse(s) de vote par la poste remplies au directeur du scrutin municipal. Vous pouvez conserver des copies pour vos dossiers et en fournir à chaque membre du personnel qui a été nommé membre du personnel électoral.